

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Subventions pour les entreprises acéricoles



Programme 1

Achat d'évaporateurs électriques ou à la biomasse

ÉCO
PERFORMANCE 



Aide accessible
Maximum
de **100 000 \$***

*limitée à 75 % des dépenses admissibles

BIOMASSE
FORESTIÈRE RÉSIDUELLE 



Durée du programme

La date de fin du programme, initialement prévue le 31 mars 2021, est **prolongée à une date inconnue**, et ce, jusqu'à l'épuisement du budget alloué à ce programme.



Critères d'admissibilité

- Érablière produisant avec un évaporateur au combustible fossile;
- Démantèlement de l'ancien évaporateur au combustible fossile;
- Maintien en place du nouvel évaporateur pour un minimum de 10 ans;
- Utilisation d'un concentrateur si cela permet l'élimination totale du combustible fossile;
- Si l'option de l'évaporateur électrique est retenue : obligation de raccorder au réseau électrique (ne peut pas être raccordé à une génératrice).

Dépôt d'une demande



<http://bit.ly/2MVmWCA>

Document mis à jour le 4 février 2021.

Programme 2

Embauche d'experts en pratiques écoresponsables

FONDS
ÉCOLEADER

SOUTIEN
AUX ENTREPRISES
EN ESSOR
ÉCORESPONSABLE



Aide accessible
Maximum
de **30 000 \$***

*limitée à 50 % des dépenses admissibles



Durée du programme

L'aide financière et la période de dépôt des projets prendront fin le **30 septembre 2022**, ou à l'épuisement du budget alloué à ce programme.



Possibilités offertes par le Fonds Écoleader

- Réaliser des études et analyses permettant l'adoption de pratiques écoresponsables;
- Élaborer un plan d'action concret en pratiques écoresponsables;
- Bénéficier de soutien dans l'implantation de pratiques écoresponsables.

Dépôt d'une demande



<https://bit.ly/3o0r9Ce>



Producteurs
et productrices
acéricoles du Québec